



L'action de l'Etat en faveur des agricultures et des filières agricoles et agroalimentaires



Octobre 2020



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'agriculture occupe 68 % du territoire des Hauts-de-France. Les secteurs agricole et agroalimentaire y emploient plus de 110 000 femmes et hommes dans 25 000 exploitations agricoles, 650 établissements agroalimentaires et 1 200 établissements de commerce de gros.

La valeur des productions agricoles représente en 2019 6,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 25 % est issu des productions animales (pour moitié lait et pour moitié viandes). Le blé, la betterave à sucre, les légumes frais, les pommes de terre et le lait demeurent les points forts de l'agriculture régionale. Si le grand public retient aisément que l'agriculture des Hauts-de-France est tournée vers les productions végétales, il est moins connu que 10 % du lait français provient de la région.

Avec près de 23,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2015, les industries agroalimentaires (IAA), l'artisanat commercial et le commerce de gros de produits agroalimentaires constituent un atout économique régional majeur et bénéficient d'un bassin de 80 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km.

Les enjeux fondamentaux sont bien identifiés à travers les politiques mises en œuvre par le ministère de l'agriculture et ses services déconcentrés : compétitivité économique, sanitaire, environnementale et sociale des filières régionales, diversité des productions, des valorisations (y compris non-alimentaires), des modes de production et de commercialisation, résilience et autonomie des exploitations agricoles, capacité d'adaptation et diversités d'organisation des filières. Pour répondre à ces enjeux, des soutiens financiers, des actions régaliennes, et un travail d'animation voire de médiation sont mis en œuvre chaque année par les services de l'Etat (DRAAF, DDT(M), DDPP) à travers trois grandes politiques.

1 - Le développement durable des filières agricoles, alimentaires et forestières et des territoires ruraux

► Le développement durable des filières agricoles, alimentaires et forestières repose sur plus de 230 agents en région dans les DDT(M) et au sein de la DRAAF

➔ L'installation des jeunes agriculteurs (JA), financée en 2019 à hauteur de 1,361 M€ de crédits du ministère de l'agriculture et 5,392 M€ de crédits européens FEADER avec un fort effet levier sur les crédits européens FEADER (20% de crédits nationaux pour 80% de crédits UE). Ce soutien s'établit en moyenne à 26 494 € par jeune agriculteur (contre 24 488 € en 2018) et a ainsi permis l'installation de 259 JA sur l'année dont 67 % d'entre eux avec un ou plusieurs élevages. Ces aides auprès des JA valorisent les projets agro-écologiques et permettent de faire naître des projets diversifiés aussi bien en filière animale qu'en filière végétale.

➔ Les crédits du ministère de l'agriculture contribuent également aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles, avec un effet levier sur les crédits européens FEADER (40% de crédits nationaux pour 60% de crédits UE). En 2019, sur les 22,7M€ d'aide aux investissements tous financeurs confondus (FEADER, Conseil régional et agences de l'eau notamment), 1,66M€ de crédits MAA ont ainsi été mobilisés. Par ailleurs, en lien avec l'autorité de gestion, le conseil régional, et la profession, un travail a par ailleurs été engagé en 2019 pour harmoniser au sein de la région le soutien aux investissements en faveur de l'agro-écologie pour l'appel à projet 2020.

➔ Les crédits du MAA sur les mesures agro-environnementales et l'agriculture biologique contribuent de façon significative avec plus d'1,3 millions d'euros engagés en 2019 de crédits MAA, en complémentarité des crédits des Agences de l'eau et du Conseil Régional, et avec un fort effet levier sur les crédits européens FEADER (25% de crédits nationaux pour 75% de crédits UE). A ces aides s'ajoute un engagement de plus de 250 000 € en 2019 pour le développement de l'Agriculture Biologique régionale à travers le Plan Bio et son Appel à Initiatives à l'Agriculture Biologique, toujours en synergie avec les interventions du Conseil Régional et des Agences de l'eau.

➔ Le MAA soutient également les collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique par le biais d'un appel à projets annuel, multipartenaires et multi-financeurs. Cet appel à projets a permis d'accompagner en 2019 une trentaine de groupes (27 financés – 28 en tout) avec une contribution financière du MAA au titre des crédits CASDAR d'environ 300 000 euros (293 772€). L'appel à projets a été soutenu financièrement, tous financeurs confondus (agence de l'eau Artois Picardie, agence de l'eau Seine Normandie et DRAAF), à plus d'un million d'euros (1 143 381,00 €) engagés en 2019.

► Un soutien de l'emploi dans les **industries agro-alimentaires** (IAA) et un **suivi des entreprises** en lien avec la DIRECCTE, la Banque de France, BPI France et Business France

Le ministère de l'agriculture en soutien aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire

L'appui apporté par le MAA et la DRAAF aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire est aujourd'hui principalement centré sur l'accompagnement des projets collectifs et des projets structurants pour les filières agricoles et agroalimentaires. L'objectif est de permettre aux entreprises, en particulier dans le cadre des filières et/ou dans une logique d'organisation territoriale, de relever les défis de l'innovation, de la montée en compétences en matière de RSE et d'être mieux positionnées en matière d'exportation. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils sont à disposition dont :

- ➔ Le dispositif national d'aide à l'investissement immatériel : favoriser les actions collectives entre acteurs de l'agroalimentaire
- ➔ La convention MAA/BPI France : Accompagnement à l'innovation
- ➔ La charte emploi de la filière agroalimentaire
- ➔ L'appel à projets Structuration des filières agricoles et agroalimentaires
- ➔ L'accélérateur PME agroalimentaire

► **La préservation du foncier agricole**, en donnant une priorité à l'installation, à la diversité des productions et des modes de production et en évitant les agrandissements excessifs

En 2018, 2 649 demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées en Hauts-de-France. 1 506 autorisations ont été délivrées par l'administration et 140 refus correspondant à 5,28% des dossiers déposés.

► Le soutien au développement de la bioéconomie dans les territoires

Depuis 2017, la France s'est dotée d'une stratégie pour accompagner le développement de la bioéconomie de manière cohérente avec les ressources de notre territoire et ses besoins. La DRAAF a pour objectif de décliner cette stratégie dans les Hauts-de-France et s'appuie aujourd'hui sur plusieurs dispositifs.

- ➔ La déclinaison des mesures du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) qui propose plusieurs outils de soutien aux secteurs de la bioéconomie. Notamment, l'accompagnement de la filière méthanisation au travers d'un prêt sans garanties pour le développement de la méthanisation agricole d'un montant total de 100 millions d'euros pour l'ensemble du territoire français.
- ➔ L'accompagnement du développement des filières de valorisation énergétique de la biomasse au travers de l'élaboration du Schéma Régional Biomasse en lien avec la DREAL et le Conseil Régional.
- ➔ La promotion des enjeux de la bioéconomie et de ses produits auprès du grand public grâce à l'organisation des Trophées de la Bioéconomie qui ont vu, en 2020, le lauréat des Hauts-de-France être distingué au niveau national lors du Salon International de l'Agriculture.

► **Accompagner** la chambre régionale et ses partenaires vers la transition agro-écologique dans la région

L'Etat exerce au quotidien une action de tutelle réglementaire auprès des chambres d'agriculture tant régionale que départementales (élections, approbation des comptes, etc...). Au-delà de ce rôle régalien, l'Etat est aux côtés des chambres d'agriculture pour les appuyer dans les mutations nécessaires à l'accompagnement vers la transition agro-écologique des agriculteurs et de l'agriculture en Hauts-de-France. Depuis 2018, la DRAAF gère les crédits du CASDAR qui finance à hauteur de 46% le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR). Ce programme pluriannuel décline de manière opérationnelle les actions conduites par la chambre régionale d'agriculture en matière d'innovation, de diffusion des connaissances, d'accompagnement à la transition agro-écologique et à la mobilisation des partenariats. En 2019, le montant de l'enveloppe CASDAR pour ce programme s'élevait à 2,14M€.

► **L'accompagnement** de la transition agro-écologique et alimentaire des Hauts-de-France

Les territoires apparaissent comme les espaces nécessaires pour relever, aux bonnes échelles, les défis actuels : changement climatique, gestion des ressources naturelles, inter-dépendances des espaces ruraux et urbains notamment. Ils sont le support d'une identité collective et le cadre structurant de projets ambitieux. L'agriculture, l'alimentation et la forêt contribuent à la transition écologique des territoires. La DRAAF et les DDT(M) accompagnent les territoires, à l'échelle régionale, qui s'engagent en matière de transition agro-écologique et alimentaire. Cet accompagnement concerne particulièrement les contractualisations et les conventionnements État/Territoire comme les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), les Contrats de Transition Ecologique (CTE) ou encore les territoires à enjeux prioritaires (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache).
 15 : C'est le nombre de territoires en Hauts de France ayant engagé une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT).
 6 : C'est le nombre de territoires engagés dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE) comprenant des actions relevant d'enjeux agricoles, alimentaires et forestiers.

► **La forêt**

Avec une surface boisée de 431 000 ha, la région Hauts-de-France est la 9ème région la plus boisée. Depuis 2018, un travail est conduit par la DRAAF en lien étroit avec le conseil régional et les acteurs de la commission régionale de la forêt et du bois pour élaborer le programme régional de la forêt et du bois des Hauts-de-France. Ce programme décline en région la politique publique

forestière nationale et constitue le document de référence pour la gestion des forêts. Il a pour objectif de mobiliser davantage et mieux le bois des forêts des Hauts-de-France, selon les principes de gestion durable, pour alimenter la filière et accompagner le développement de l'activité de transformation du bois. Sa finalisation est programmée en 2020 et il fixera pour les dix prochaines années (jusqu'à 2030) les orientations forestières régionales. Les crédits du MAA sont mobilisés pour accompagner les projets régionaux concourant à la mise en œuvre de ce PRFB.

2 - La qualité et la sécurité de l'alimentation ; la santé animale et végétale

Les services de la DRAAF et des DDPP veillent à la préservation de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé des végétaux et de la santé et de la protection animale et de l'environnement. Ils contribuent à la **sécurité alimentaire et à la compétitivité des filières**.

Les moyens financiers mis en œuvre dans la région Hauts-de-France pour la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation (du champ à l'assiette) en 2019 seront de 5,7 millions d'euros auxquels peuvent venir s'ajouter des crédits nationaux spécifiques dans le cadre d'appels à projets nationaux ou de lutte contre les maladies ou épizootie, pour un total de 870 k€. Au-delà des moyens financiers, ce sont plus de 250 agents en région (DRAAF et DDPP) qui oeuvrent pour assurer ces missions. S'ajoutent à ces effectifs, près de 230 agents recrutés progressivement entre 2019 et 2021, pour assurer les contrôles de produits en provenance du Royaume Uni entrant sur le territoire de l'Union Européenne, dans le cadre du BREXIT. Ces personnes seront au sein des postes d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières de la DRAAF sur les sites de Calais et Dunkerque.

- ➔ Pour assurer la **prévention et la gestion des risques inhérents aux productions végétales** (surveillance du territoire, gestion des organismes nuisibles, contrôle de l'usage de produits phytopharmaceutiques, promotion des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement,...), près d'1 M€ seront consacrés en 2019 à cette politique.

Le service régional de l'alimentation (SRAL) de la DRAAF réalise plus de 5 600 inspections ou prélèvements par an (en partie délégués) pour le contrôle de la santé des végétaux et la lutte contre les organismes nuisibles, ainsi que 430 inspections et 100 prélèvements par an pour contrôler le respect des bonnes pratiques agricoles pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Suite à l'incendie de l'entreprise LUBRIZOL, 100 prélèvements de végétaux et 370 prélèvements de denrées animales ou d'origine animale ont été réalisés respectivement par le SRAL et les DDPP.

Par ailleurs, le SRAL instruit les demandes de certification sanitaire à l'export des produits végétaux, et délivre environ 6 000 certificats par an.

- ➔ Pour assurer la **prévention et la lutte contre les maladies animales et la protection des animaux** (surveillance des maladies, gestion des foyers, contrôle de l'identification et traçabilité des animaux vivants, bien-être animal, alimentation animale,...), les services vétérinaires des DDPP réalisent près de 1 900 inspections par an. L'Etat consacrera en 2019 en région 3,8 M€, auxquels peuvent venir s'ajouter des moyens spécifiques en cas d'épizootie (800k€, notamment pour indemniser les éleveurs).

Par ailleurs les DDPP instruisent les demandes de certification sanitaire à l'export d'animaux vivants et autres produits (aliments pour animaux), et délivrent plus 22 000 certificats par an.

➔ Pour assurer la **sécurité sanitaire des denrées alimentaires**, **l'Etat consacre** plus de 530 k€ en 2019.

En parallèle, les services des DDPP réalisent près de 3 500 inspections sur la filière alimentaire (fabrication et distribution) chaque année, ainsi que l'inspection permanente dans les abattoirs de boucherie et effectuent plus de 2 600 prélèvements par an.

Par ailleurs, les DDPP instruisent les demandes de certification sanitaire à l'export des aliments d'origine animale, et délivrent plus de 11 000 certificats par an.

➔ Sur l'ensemble des aspects précités (santé des végétaux, des animaux et sécurité sanitaire des aliments) des **contrôles des produits importés** via le Port de Dunkerque sont réalisés par le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaires aux frontières (SIVEP). Près de 2 000 contrôles sont ainsi réalisés tous les ans.

➔ Pour promouvoir **la qualité de l'alimentation et de l'offre alimentaire dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation**, plus de 300 k€ sont prévus, auxquels il faut ajouter les crédits complémentaires pour les projets retenus dans l'appel à projet national (75 k€).

3 - L'enseignement et la recherche agricoles

L'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur agricole sont résolument tournés vers des enjeux d'avenir : les enjeux de la production agricole, le développement de l'agro-écologie, l'aménagement des territoires, l'alimentation, le service et l'animation des territoires ruraux.

Les lycées des Hauts-de-France forment 12 500 élèves répartis dans 62 établissements, 17 relevant des établissements publics, 18 du privé catholique (CNEAP), 22 des maisons familiales rurales et 5 des établissements de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP), de la classe de quatrième à la classe préparatoire aux grandes écoles.

Plus particulièrement, les établissements d'enseignement agricole de la région forment 6 200 élèves dans les filières spécifiques du monde de l'agriculture et de l'agroalimentaire, soit 296 classes pour l'année scolaire 2020-2021.

Les moyens mis en œuvre en 2019 par le ministère de l'agriculture pour cette action de formation dans la région Hauts-de-France sont de l'ordre de 40 millions d'euros, hors financement national du salaire des enseignants.

➔ La plus grosse part de ce budget déconcentré concerne le financement du fonctionnement des 45 établissements privés, soit 32,7 millions d'€.

➔ Les lycées publics sont subventionnés pour le recrutement d'assistants d'éducation (personnels de surveillance), à hauteur de 1,9 millions d'€.

➔ Une enveloppe de 3,5 millions d'€ est consacrée aux aides sociales en faveur des familles en difficulté, constituées des bourses sur critères sociaux et du fonds social lycéen.

➔ L'inclusion des élèves en situation de handicap, et les visites médicales des élèves mineurs en préalable à leurs stages en entreprises, représentent un budget de 800 000 €.

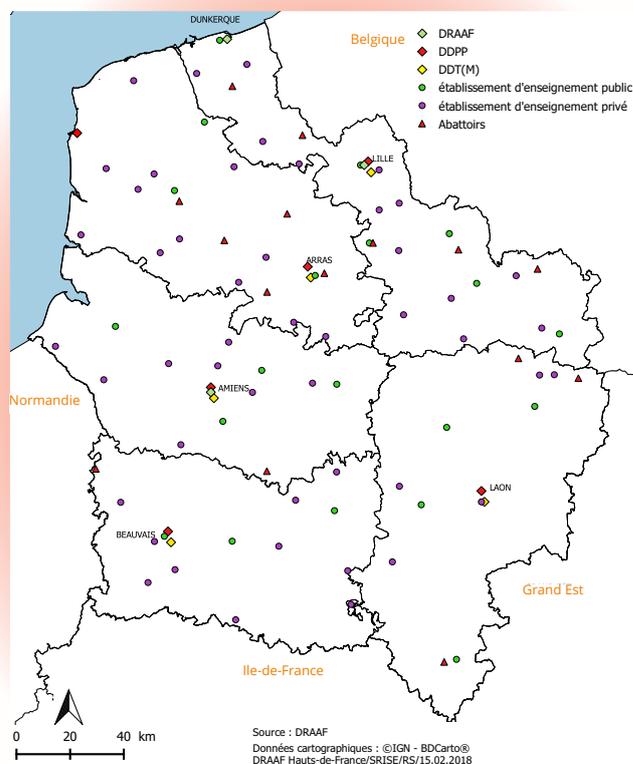
➔ Le coût de l'organisation d'épreuves de certains diplômes dans les lycées s'élève à 400 000 €.

➔ Enfin, la DRAAF mobilise 120 000 € pour le financement de projets dans les établissements en faveur de la mobilité à l'international, de l'amélioration du climat scolaire, du développement du numérique éducatif...

Pour ancrer les enseignements dans une approche en prise avec la réalité du monde professionnel, l'enseignement agricole invite les établissements à écrire des modules d'enseignements spécifiques aux besoins de formation qu'ils ont repéré, pour être en adéquation avec les besoins des professionnels, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi.

L'enseignement agricole s'appuie dans la région sur **12 exploitations agricoles**, structures de production représentatives du territoire régional exploitant plus de 1 000 ha, à vocation pédagogique, qui offrent un terrain d'apprentissage à taille réelle. En 2017, **13 000 heures de formations** se sont ainsi appuyées sur ces supports pédagogiques et près de **1 000 heures ont été consacrées à la formation et l'accueil de publics extérieurs** (éducation nationale, maternelles, professionnels,...). Ces 12 exploitations dont le **chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 2,5 à 3 M€** emploient 29 salariés agricoles, encadrés par 11 fonctionnaires d'Etat.

LES SERVICES ET SITES du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les Hauts-de-France



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France (DRAAF)

518 rue Saint Fuscien - CS 90069 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 01

draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr